

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 25/05/2018

Reçu en préfecture le 25/05/2018

Affiché le



ID : 048-214800914-20180523-15_2018-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N°15 /2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23/05/2018**

OBJET : APPROBATION DES CONTRATS TERRITORIAUX

L'an deux mille dix huit et le vingt trois mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme CHAYLA Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère poursuit sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales, initiée en 2015. La première génération des contrats s'étant achevée fin 2017, une nouvelle et seconde contractualisation permettra de déterminer les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2018-2020.

Cette nouvelle démarche initiée fin 2017 s'est achevée en ce début d'année par :

- Une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la communauté de communes permettant d'établir la liste des projets des collectivités et de préciser la priorité des projets ;
- Une réunion de négociation entre les différents élus du territoire et la Présidente du Conseil Départementale permettant d'aboutir à une proposition de contrat prenant en compte la hiérarchisation des projets sur le territoire et les échanges de la négociation.

Il en résulte un contrat composé :

- D'un préambule, reprenant le diagnostic réalisé conjointement au cours de l'élaboration du contrat et présentant des grandes interventions du Département sur ces territoires,
- Des engagements respectifs des parties,
- De la maquette financière.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Département de la Lozère n°CD_17_1064 du 23 juin 2017, modifié par délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 30 mars 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

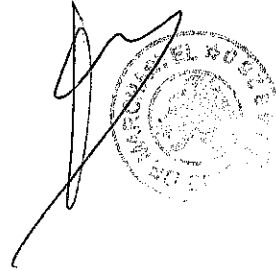
- Approuve le projet de contrat territorial ci-après annexé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Fait à MARCHASTEL le 23/05/2018

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MARCHASTEL' and 'LE MAIRE' around its perimeter, with a central emblem.